



Commune de Labruyère-Dorsa

Archives communales :

Dernier discours du Maire Jean GLEISES, lu le 27 octobre 1892 en ouverture du Conseil Municipal qui allait installer son successeur.

(Original page 2 à 6, retranscription page 7 à 9)

27 8^{bre} 1892

Messieurs

Avant d'ouvrir cette séance, la dernière qu'il preside, permettez au vieillard depuis longtemps investi de votre confiance, mais abattu aujourd'hui par la souffrance, de vous remercier du concours bienveillant, affectueux qu'il a trouvé en vous, et des démarches que vous faites il y a peu de jours, pour qu'il restât, comme par le passé, mais de la commune de Sabruyrie.

Ma détermination était et reste irrévocable.

Mais ce serait, croyez-le bien, M. M., avec une profonde tristesse que je quitterais cette charge que vous m'avez confiée depuis plus d'un quart de siècle, et que mon père plus heureux que moi garda jusqu'à son dernier soupir, — Si je ne voyais parmi vous des hommes jeunes, intelligents, dévoués, justes, qu'un fardeau, si lourd qu'il soit, ne s'effraye pas, et qui maintiendront dans le conseil et parmi nos concitoyens, cette heureuse concorde, cette aménité dans les relations, cette union politique que la plupart des communes voisines ont perdues et qu'elles nous envient.

Restez donc unis comme vous l'êtes. — C'est par l'union et par elle seule qu'on peut faire un travail utile; c'est grâce à elle que notre

2
Le humble village est devenu tel que vous le voyez
aujourd'hui.

Ceux parmi vous, - il en est encore, mais la
mort a éclairci leurs rangs, et vous êtes, ^{pour} la plupart,
les enfants de ceux qui ont confié l'administration
Communale, - Ceux parmi vous que la fauchée du
temps a épargnés, témoignent de ce qu'était Labruyère
à notre entrée à la mairie.

Pas de routes pour porter nos denrées dans les centres voisins,
quelques mauvais chemins absolument impraticables
les trois quarts de l'année, accessibles seulement aux
piétons les trois mois restants. pas d'école pour nos
enfants obligés d'aller mendier au loin, par tous les
temps, l'instruction distribuée alors avec tant de
parcimonie. une église tombant en ruines; une
rue transformée l'hiver en marais, inabordable, en
Dépotoir Communal pendant l'été; une place
ravinée, bordée de précipices et de mares, causes
permanentes de danger et d'insalubrité publique.
Voilà Labruyère il y a trente ans.

Aujourd'hui d'excellentes routes sillonnent notre
territoire et nous mettent en communication avec
Asterix et Sermergue d'une part, Auragnac et
tout le Lauragais de l'autre, une école spacieuse

avec cours et préaux est ouverte à nos enfants au
Centre du village, et tout autour s'étale une
magnifique place soutenue par un rempart
indestructible; les marais sont comblés ou
transformés en bassins utiles à tout le monde,
et n'offrant plus aucun danger. La rue est assainie
et pavée; l'Eglise reconstruite, le cimetière emmuré.
Voilà, M. M., l'œuvre de trente années de labeur
et de concorde sous le sceau de l'union.

J'ajoute bien vite pour être vrai, que ce n'est pas
seulement à la municipalité que la Commune est
redevable de tant de bienfaits. Le gouvernement a droit
à nos remerciements, le gouvernement de la République
surtout, car celui-ci a donné sans compter.

Mon père a administré la commune à des époques
plus troublées que la nôtre; il a servi successivement
Louis XVIII, Charles X, Louis Philippe, la République
et l'Empire. J'ai moi-même exercé les fonctions de
maire à la fin de l'Empire et pendant la République.
— Ne vous attendez donc pas, M. M., à ce que je jette
la pierre aux régimes déchu; — Non; — mais on
constatant avec vous que c'est au gouvernement
républicain que nous devons le plus; que c'est grâce
à lui que nous avons pu mener à bien toutes

nos entreprises, je ne remplaçai qu'un devoir strict, et
j'ai jointe que c'est à vous & lui en témoigner une
gratitude, une reconnaissance éternelles.

Vous suivrez, M. H., ces conseils d'un homme
qui s'est constamment intéressé des questions
politiques vivantes, vous le savez, mais qui a
toujours su rendre hommage, à qui l'hommage
était dû; vous les suivrez, j'en ai pour garant
votre attitude au conseil, vos votes. Comme électeurs,
vous les suivrez parce qu'ils sont les derniers que
vous donnera le vieux maire que vous aimez et
qui a déjà un pied dans la tombe.

Je termine donc en vous remerciant encore une fois
de l'affectueuse sympathie que vous m'avez témoignée
pendant ma vie entière, sympathie que je suis
heureux de conserver dans ma retraite... Je
remercie bien vivement et particulièrement M.

Garrigue, mon adjoint, dont le concours ~~est~~ dévoué
m'a été si nécessaire dans ces dernières années. —

J'étais l'ami de son père, il est resté le mien. À ces
différents titres je regrette vivement sa détermination
de rester au second rang dans une commune où le
premier lui était réservé. Ses occupations ne
lui permettant pas d'accepter une charge qu'il

remplirait au gré de tous, j'étais engagé à porter
tous vos suffrages sur celui d'entre vous qui une
situation prospère et indépendante, des communaux
administratives étendues, des relations politiques
considérables, mettrait à même de rendre à notre
honnête et paisible population, les services qu'elle
est en droit d'espérer.

J'ai nommé M. Charles Jean Marie
M. M. en exécution de la loi du 5 avril 1884
et conformément aux droits qu'elle me confère
je déclare la séance ouverte.

Le 27 octobre 1892

Messieurs,

Avant d'ouvrir cette séance, la dernière qu'il préside, permettez au vieillard depuis longtemps investi de votre confiance, mais abattu aujourd'hui par la souffrance, de vous remercier du concours bienveillant, affectueux qu'il a trouvé en vous, et des démarches que vous fîtes il y a peu de jours pour qu'il restât comme par le passé Maire de la commune de Labruyère.

Ma détermination était et reste irrévocable. Mais ce serait, croyez-le bien Messieurs, avec une profonde tristesse que je quitterais cette écharpe que vous m'avez confiée depuis plus d'un quart de siècle, et que mon père plus heureux que moi garda jusqu'à son dernier soupir ; si je ne voyais parmi vous des hommes jeunes, intelligents, dévoués, justes, qu'un fardeau si lourd qu'il soit n'effraye pas, et qui maintiendront dans le conseil et parmi nos concitoyens cette heureuse concorde, cette amérite dans les relations, cette union politique que la plupart des communes voisines ont perdues et qu'elles nous envient.*

Restez-donc unis comme vous l'êtes. C'est par l'union et par elle seule que l'on peut faire un travail utile : c'est grâce à elle que notre humble village est devenu tel que vous le voyez aujourd'hui.

Ceux parmi vous – il en est encore mais la mort a éclairci leurs rangs, et vous êtes, pour la plupart, les enfants de ceux qui m'ont confié l'administration communale – ceux parmi vous que la faux du temps a épargnés, témoigneront de ce qu'était Labruyère à notre entrée à la mairie. Pas de routes pour porter nos denrées dans les centres voisins, quelques mauvais chemins absolument impraticables les trois quarts de l'année, accessibles seulement aux piétons les trois mois restants. Pas d'école pour nos enfants obligés d'aller mendier au loin, par tous les temps, l'instruction distribuée alors avec tant de parcimonie. Une Egilse tombant en ruines. Une rue transformée l'hiver en marais inabordable, en dépotoir communal pendant l'été. Une place rasinée, bordée de précipices et de mares, causes permanentes de danger et d'insalubrité publique. Voilà Labruyère il y a trente ans.*

Aujourd'hui, d'excellentes routes sillonnent notre territoire et nous mettent en communiéation avec Auterive et Venerque d'une part, Auragne et tout le Lauragais de l'autre ; une école spacieuse avec cours et préaux est ouverte à nos enfants au centre du village, et tout autour s'étale une magnifique place soutenue par un rempart indestructible ; les mares sont comblées ou transformées en bassins utiles à tout le monde et n'offrant plus aucun danger ; la rue est assainie et pavée ; l'Eglise reconstruite, le cimetière emmuré. Voilà, Messieurs, l'œuvre de trente années de labeur et de concorde. Voilà le fruit de l'union.*

J'ajoute bien vite pour être vrai, que ce n'est pas seulement à la municipalité que la commune est redevable de tant de bienfaits : le gouvernement a droit à nos remerciements, le gouvernement de la République surtout, car celui-ci a donné sans compter.

Mon père a administré la commune à des époques plus troublées que la nôtre ; il a servi successivement Louis XVIII, Charles X, Louis Philippe, la République et l'Empire. J'ai moi-même exercé les fonctions de maire à la fin de l'Empire et pendant la République. Ne vous attendez donc pas, Messieurs, que je jette la pierre aux régimes déchus. Non, mais en constatant avec vous que c'est au gouvernement républicain que nous devons le plus, que c'est grâce à lui que nous avons pu mener à bien toutes nos entreprises, je ne remplis qu'un devoir de ? et j'ajoute que c'est à vous à lui en témoigner une gratitude, une reconnaissance éternelles.

Vous suivrez, Messieurs, ces conseils d'un homme qui s'est constamment désintéressé des questions politiques irritantes, vous le savez, mais qui a toujours su rendre hommage à qui hommage était dû. Vous les suivrez, j'en ai pour garant votre attitude au conseil, vos votes comme électeurs. Vous les suivrez parce qu'ils sont les derniers que vous donnera le vieux maire que vous aimez et qui a déjà un pied dans la tombe.

Je termine donc en vous remerciant encore une fois de l'affectueuse sympathie que vous m'avez témoignée pendant ma vie entière, sympathie que je suis heureux de conserver dans ma retraite. Je remercie bien vivement et particulièrement Monsieur Garrigues, mon adjoint, dont le concours dévoué m'a été si nécessaire dans ces dernières années. J'étais l'ami de son père, il est resté le mien. A ces différents titres, je regrette vivement sa détermination de rester au second rang dans une commune où le premier lui était réservé. Les occupations ne lui permettant pas d'accepter une charge qu'il remplirait au gré de tous, je vous engage à porter tous vos suffrages sur celui d'entre vous qu'une situation prospère et indépendante, des connaissances administratives étendues, des relations politiques considérables, mettent à même de rendre à notre honnête et paisible population, les services qu'elle est en droit d'espérer.

J'ai nommé Monsieur Gleises Jean-Marie.

Messieurs, en exécution de la loi du 5 avril 1884 et conformément aux droits qu'elle me confère, je déclare la séance ouverte.

** Lexique de l'ancien français :*

Amérite : probablement de « amériter », mériter

Rasinée : probablement de « rasine », carnage

Communiéation : probablement issu de « communiement », communion.